



Séance du 15 septembre 2025 à 19 heures 00

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : **Monsieur Jean BINDER**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapport des commissions.
5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions.
 - a) Approbation des modifications des statuts de la Fondation immobilière (projet de délibération N° 316/25).
 - b) Approbation d'un crédit d'investissement pour la mise à jour des ouvrages d'art (projet de délibération N° 317/25).
6. Suite à donner à la demande de citoyens concernant Gaza : adhésion à la lettre des villes suisses au Conseil fédéral, ouverture d'un fonds d'aide et promouvoir les actions par une communication formelle.
7. Propositions du Conseil administratif.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Naturalisations (huis clos).

Présents : Mmes Sophie BRICHET, Léonore COMIN, Sara GNONI,
Christine JEANNERET, Carole MATHEZ, Morgane NUSBAUMER,
Christine SCHAUB et Audrey ZWICKY

MM. Olivier CHRISTIN, Quentin MEYLAN, Brett THEUS et
Régis VON SIEBENTHAL.

Conseil administratif : Mme Anne MEYLAN, maire
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, conseillère administrative
M. Philippe AMSLER, conseiller administratif

Excusés : --

Procès-verbal : Mme Emmanuelle MAIA

M. J. Binder, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

M. J. Binder passe en revue, page par page, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025.

Mme S. Brichef propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

M. J. Binder annonce que la séance du 13 octobre est repoussée à 19h30, les Conseillers administratifs étant convoqués à 18h30 en commission Aménagement-Environnement élargie pour la présentation du projet de l'entrée ouest. La séance du mois de novembre sera également décalée à 19h30, car les Conseillers municipaux seront convoqués à 18h30 pour la présentation sur Cité de l'Énergie.

Les élus ont reçu courant juillet un document complémentaire transmis par la Secrétaire générale de la part du Conseil administratif sur le fonctionnement du Conseil municipal. Celui-ci ayant été envoyé sans attendre l'approbation et les commentaires du bureau, il est pour l'instant à considérer comme « nul et non avenue ». Le bureau le retravaillera et la nouvelle version sera envoyée aux élus.

3. Communications du Conseil administratif

Mme A. Meylan annonce que :

- La commune a un nouveau correspondant pour la Tribune Rives-Lac, **M. Daniel Wermus**, un ancien journaliste. **Mme A. Meylan** l'a rencontré avec **Mme Stéphanie Jousson**, responsable de la publication. Le coût par habitant de la Tribune Rives-Lac est inchangé pour l'année prochaine, soit Fr. 5,40/habitant.
- Vu les problèmes récurrents de déjections équine entre l'école et la salle communale, la commune a sollicité un arrêté auprès du canton afin d'interdire le chemin des Briffods aux animaux du lundi au vendredi (7h30-18h) uniquement (hors vacances scolaires).
- Suite à la demande du bureau concernant les enjeux de cette législature, **Mme A. Meylan** fait part des dossiers qui relèvent de son dicastère.
 - Routes : beaucoup de travaux ont été effectués précédemment, mais les accotements du chemin des Landions et de la Motte nécessiteraient à terme une intervention un peu plus conséquente. Les accotements du chemin des Princes, sur le tronçon entre la route de Choulex et Miolan, posent aussi quelques soucis. La commission Aménagement-Environnement se saisira de ce dossier.
 - Canalisations : les canalisations sont régulièrement contrôlées. Conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la commune devra revoir celles de la Gouille-Noire et de la route de Choulex (centre du village), sous-dimensionnées. Ces gros travaux pourraient débuter en 2026.
 - Bâtiments : le Conseil administratif souhaiterait refaire les sols des classes de l'école (1^{er} et 2^e étages). De plus, les magistrats suivent avec attention l'évolution du nombre d'élèves, dont l'augmentation pourrait nécessiter l'ouverture d'une nouvelle classe, éventuellement dans la salle polyvalente.

Une étude est en cours concernant la réfection et l'agrandissement des vestiaires du stade, qui ne répondent plus aux normes et exigences des instances sportives (vestiaire pour l'arbitre, séparation enfants/adultes, séparation potentielle hommes/femmes).

- Sécurité : la commune se penchera sur la question de l'intégration ou pas des Sapeurs-pompiers volontaires (SPV) au Groupement du Service incendie et secours (GSIS).
- Protection civile : **Mme A. Meylan** vient d'apprendre qu'une réforme sera initiée sur la Protection civile. Un groupe de travail sera prochainement constitué.
- **Mme A. Meylan** répond aux questions posées lors de la dernière séance du conseil ou de séances de commission :
 - Amendes : les amendes relatives au stationnement sont bien délivrées par les Agents de la police municipale (APM), et le bénéfice revient à la commune.
 - Salle de rythmique : suite à la demande de **Mme S. Brichet** et les retours négatifs de la collaboratrice du restaurant scolaire concernant la mise en place des tables, de nouvelles photographies ont été prises et commentées. **Mme A. Meylan** espère que désormais, les tables seront rangées correctement.
 - Plan localisé de quartier (PLQ) : concernant la question de **M. Q. Meylan** à propos du PLQ, les élus participeront le 13 octobre à une séance élargie.
 - Fontaine de l'agorespace : à propos de l'interrogation de **Mme S. Gnoni** concernant l'écoulement continu de la fontaine, le réglage correspond au minimum pour en garantir la potabilité.

Mme D. Krähenbühl indique que :

- En collaboration avec le programme Éco21 des SIG, la commune a lancé un audit sur le gaspillage alimentaire au restaurant scolaire. La commune est actuellement en phase-test ; des mesures seront réalisées pendant quatre semaines dès lundi prochain. L'analyse sera effectuée par Food Save management. Le Conseil administratif définira un plan d'action sur une année. Un contrôle aura lieu à l'issue de ce délai, afin de mesurer l'efficacité de cette action.
- **Mme D. Krähenbühl** énumère les projets et enjeux de cette législature qui relèvent de son dicastère.
 - Aménagement : le projet de construction de l'entrée ouest est un des enjeux majeurs de cette législature, et un dossier éminemment transversal qui touche tous les dicastères. À ce jour, le projet en est au stade du PLQ. La commune a reçu les remarques des services cantonaux suite à l'enquête technique, auxquelles il sera répondu. Les élus assisteront à une présentation détaillée le 13 octobre.
 - Aménagements routiers : un des enjeux sera de finaliser d'abord les projets initiés lors de la précédente législature, notamment l'aménagement du carrefour route de Choulex / route des Jurets, y compris la limitation de vitesse à 20 km/h au centre du village. Ce projet a été retardé, car il fallait d'abord trouver des solutions avec le canton pour la traversée piétonne. Plus d'informations suivront prochainement. Le projet de carrefour chemin des Princes / chemin de Pressy dans le secteur de La-Capite, ainsi que la mise en

zone 30 km/h jusqu'à la route de La-Capite, est en attente de l'autorisation de construire, que **Mme D. Krähenbühl** espère prochaine. Parmi les autres enjeux, on peut citer la sécurisation des cheminements piétonniers pour les enfants, les aménagements liés à l'entrée ouest et la requalification de l'entrée du village.

- Environnement : il s'agira également d'assurer le suivi du projet du CERN dans le but de veiller à la sauvegarde de la qualité de l'environnement de la commune.

Le principe fondateur sur lequel s'appuient les autorités pour l'ensemble des projets, c'est la mise en œuvre du plan climat de la commune afin d'atteindre les objectifs fixés, à savoir la réduction de 60 % des gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. À ce titre, **Mme D. Krähenbühl** cite quelques exemples :

- Fonds d'énergies renouvelables : le Conseil administratif soumettra d'ici la fin de l'année une proposition pour la reconduction de ce fonds ; un montant de Fr. 200'000.- a été utilisé.
 - Programme d'arborisation de la commune : ce projet, orchestré par le bureau Viridis, sera présenté à la commission Aménagement-Environnement lors de sa prochaine séance. Il répond à l'objectif du Plan directeur communal (PDCom) de maintenir et de renforcer l'infrastructure écologique et la qualité du paysage. Il associe plusieurs partenaires (la commune, l'État, les propriétaires fonciers et les agriculteurs). Il est aussi soutenu par deux associations environnementales (GOBG et BirdLife). Les élus découvriront un article détaillé dans le prochain Eco'Choulex, qui sera normalement distribué dans les boîtes aux lettres d'ici la fin de la semaine.
 - La suppression de la levée porte-à-porte des déchets ménagers devrait être possible dans les deux ou trois prochaines années, compte tenu de l'avancée des éco-points construits sur le territoire communal en fonction des nouveaux projets immobiliers.
- **Mme D. Krähenbühl** rappelle que la journée de l'environnement aura lieu le 4 octobre avec deux activités : une balade autour de la biodiversité animée par **M. Christian Meisser** du bureau Viridis et **M. Louis Nusbaumer** du jardin botanique de Genève afin de découvrir les nouvelles plantations et la charte des jardins, qui sera suivie d'un atelier de construction de cabanes pour hérissons de l'association Seymaz-Vie destiné aux enfants dès 8 ans accompagnés d'un adulte.
 - **Mme D. Krähenbühl** revient sur la question de **Mme S. Gnoni**, posée lors de la dernière séance concernant le crottin de cheval mis en bord de route par les employés de la voirie, notamment en bordure de Seymaz. Le but de cette pratique est d'éviter que les promeneurs marchent dedans, les propriétaires de chevaux étant censés ramasser les déjections de leurs animaux. Repousser le crottin de cheval sur les bords des chemins n'a pas plus d'impact sur l'environnement que le laisser au centre de la chaussée, car avec les pluies, il se retrouve de toute façon dans la Seymaz.

M. P. Amsler annonce que :

- Péréquation intercommunale : les communes sont obligées d'aider les communes à faibles revenus ou faible situation financière, ce qui représente une lourde charge pour Choulex. S'ajoute le projet du Conseil d'État de les faire aussi participer, si possible dès 2026, à la péréquation intercantonale. En 2026, le canton de Genève paiera environ 600 mio à d'autres cantons suisses, ce qui est la plus grosse participation cantonale. Ce projet pose de gros soucis, car les communes sont déjà à la limite de ce qu'elles peuvent assumer comme charges. Ajouter environ 108 mio à l'ensemble des communes pour 2026 serait tout bonnement impossible. Cette préoccupation est partagée par toutes les communes qui se sont regroupées pour agir au niveau de l'ACG en protestant vivement auprès de la Conseillère d'État, **Mme Nathalie Fontanet**. L'ACG essaiera d'influer sur le projet de loi y relatif.

4. Rapport des commissions

Aménagement-Environnement (AE)

M. O. Christin annonce que la commission s'est réunie le 30 juin et a traité de deux points en dehors des divers. Étude préliminaire mobilité douce route de Choulex : création d'une piste cyclable de la sortie du village, entrée ouest, jusqu'à la route de Mon-Ideé ; celle-ci a été rétrécie par l'État jusqu'au chemin des Princes. Le but de la commission n'était pas de rendre un préavis, mais des remarques par rapport à cette étude. Au final, la commission n'a pas été convaincue par la création de cette piste qui s'arrêterait au chemin des Princes et créerait une emprise sur les surfaces d'assolement. La commission a ensuite travaillé sur la journée de l'environnement, dont **Mme D. Krähenbühl** vient d'expliquer le déroulement.

Cohésion sociale-Aînés-Naturalisations (CAN)

Mme S. Brichet indique que la commission s'est réunie le 18 août, puis le 26 août. Le 18 août, les commissaires ont évoqué les manifestations liées aux aînés, dont la sortie du 17 septembre et les paniers de Noël, qui resteront identiques. Ceux-ci seront distribués le 3 décembre. **Mme S. Brichet** encourage les Conseillers municipaux qui pourraient aider la commission pour cette distribution à la contacter, ou à se manifester auprès du secrétariat avant fin octobre. La commission avait évoqué la possibilité de distribuer les paniers le samedi, mais cela poserait semble-t-il des problèmes pour les denrées alimentaires. Les commissaires ont aussi abordé les subventions sociales à l'étranger, pour lesquelles la commune passe par la Fédération genevoise de coopération (FGC). Jusqu'à présent, la FGC demandait une contribution aux frais administratifs à hauteur de 2,2 % ; une participation à concurrence de 7 % est demandée désormais. La commission a préavisé favorablement cette augmentation de frais.

Les commissaires ont aussi auditionné des candidats à la naturalisation (cf. point 9) les 18 et 26 août.

Culture-Sports-Loisirs (CSL)

Mme L. Comin annonce que la commission s'est réunie le 25 août. Un petit rappel sur le rôle de la commission était à l'ordre du jour, ainsi que les différentes activités passées et à venir. Les commissaires ont évoqué le prochain événement à venir, à savoir l'apéritif communal. Ils ont discuté des activités envisagées pour 2026 et ont trouvé plusieurs pistes, dont ils reparleront, de la volonté de la commission de privilégier les acteurs locaux et les activités tout public, de l'attribution des

subventions et de quelques divers. La prochaine séance est fixée au 1^{er} décembre (attribution du Mérite).

Finances-Économie locale (FE)

M. Q. Meylan indique que la commission ne s'est pas réunie. Une séance sera prochainement programmée, notamment pour une première présentation du projet de budget 2026.

Jeunesse (J)

Mme M. Nusbaumer annonce que la commission s'est réunie le 8 septembre. L'idée était de faire une présentation générale des rôles et missions de la commission, ainsi que les projets en cours. Les commissaires ont évoqué le calendrier jusqu'à la fin de l'année et la fête de l'Escalade ; les élus disponibles le 12 décembre et qui auront follement envie de découper des carottes seront attendus de pied ferme. Les commissaires ont évoqué leurs envies pour cette législature, notamment poursuivre les efforts afin de motiver les adolescents et jeunes autour de projets communs. Différentes pistes et idées seront concrétisées.

Travaux-Sécurité (TS)

M. R. Von Siebenthal indique que la commission s'est réunie le 18 août. Trois sujets ont été traités, notamment la pétition concernant le préau de l'école qui avait été déposée lors de la dernière législature mais pas été traitée. Le Conseil administratif a été invité à se pencher sur une proposition, à savoir du liège aggloméré en lieu et place du gravier, un matériau tout aussi perméable et écologique qui s'intégrerait dans l'architecture du lieu. Les commissaires ont ensuite abordé la rénovation des vestiaires du stade, un dossier lancé lors de la précédente législature. Le Conseil administratif a été prié de relancer le bureau d'architecte en vue d'aller de l'avant, les vestiaires ne répondant plus aux normes actuelles et les crédits y relatifs ayant été votés. Pour terminer, **Mme A. Meylan** a énuméré sur les dossiers en cours lors de la précédente législature (travaux de canalisations, réfection du columbarium du cimetière, ajout de tables à l'agorospace, etc.).

Fondation immobilière

M. J. Binder annonce que ni le bureau ni la commission d'attribution ne se sont réunis depuis le dernier Conseil.

Groupelement des Sapeurs-Pompiers Choulex-Vandœuvres

Mme C. Schaub indique que le groupement ne s'est pas réuni.

Comité de pilotage entrée ouest (COPIL)

Mme L. Comin rappelle qu'une visite du COPIL a été programmée le 18 septembre à Versoix afin de découvrir in situ les immeubles construits par les architectes.

Le 20 août, le comité a assisté à la présentation du plan financier par Urban Project, qui était très intéressante, avec différentes pistes d'optimisation et d'économies. De plus, un retour a été fait sur la salle polyvalente (définition et destination) afin de déterminer l'aménagement exact de la petite et de la grande salle, ainsi que sur l'accès du parking et les documents du PLQ qui ont été mis en place, avec les observations de l'Office de l'urbanisme (OU). La visite d'une crèche, le 24 septembre, par **Mme D. Krähenbühl** et les architectes a été évoquée sous le point divers.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

- a) Approbation des modifications des statuts de la Fondation immobilière (projet de délibération N° 316/25)

Mme A. Meylan explique qu'il y a un décalage de six mois entre les statuts de la Fondation immobilière (31 décembre) et le changement de législature (1^{er} juin) concernant les représentants du Conseil municipal. D'où cette légère modification des statuts de la Fondation immobilière soumise à l'approbation du Conseil municipal.

M. J. Binder donne lecture du projet de délibération N° 316/25 et, en l'absence de toute remarque ou question, procède au vote.

Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Commune de Choulex du 19 octobre 1998, modifié le 11 mai 2015 et le 16 octobre 2017,

vu qu'à son article 6, il est indiqué que l'exercice annuel de la Fondation coïncide avec l'année civile ;

vu qu'à son article 9, il est mentionné que parmi les trois personnes élues par le Conseil municipal, il faut au moins deux conseillers municipaux ;

vu que les fins de législature des élus municipaux sont au 31 mai des années concernées, cela crée une problématique d'application des Statuts durant la période transitoire entre le 1^{er} juin et le 31 décembre de l'année visée s'agissant des représentants du Conseil municipal qui ne seraient pas réélus pour la législature suivante ;

conformément aux art. 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*le conseil municipal **décide par 12 oui, 0 non et 0 abstention***

1. D'adopter la modification suivante des statuts de la Fondation immobilière de la Commune de Choulex, du 19 octobre 1998 :

Art. 9

a) [inchangé]

b) [inchangé]

c) 3 membres désignés par le Conseil municipal ;

d) [inchangé]

2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de cette modification des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de cette modification au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté.

- b) Approbation d'un crédit d'investissement pour la mise à jour des ouvrages d'art (projet de délibération N° 317/25)

Mme A. Meylan indique que les ouvrages d'art, sur le territoire de la commune, à savoir les ponts et les tunnels, sont inspectés régulièrement par les services compétents. En 2023, différents travaux nécessaires avaient été listés lors de l'inspection, budgétés et réalisés par la commune en 2024. Les services compétents sont revenus courant 2024 et ont identifié un gros problème sur un collecteur situé sous le chemin du Chambet, qui se déverse dans la Seymaz. Selon lesdits services, la route risquait même de s'effondrer. La commune a fait consolider en urgence le collecteur, en décembre, et lancé des appels d'offres en vue de le réparer. Or il s'avère que ce collecteur doit être restauré tel qu'il était, ce qui signifie de gros travaux pour un coût d'environ Fr. 70'000.-. D'où ce crédit d'investissement soumis à l'approbation du conseil afin de répondre à la demande du canton.

M. O. Christin relève une coquille sur le projet de délibération, dont il est pris note. Sur le fond, sans remettre en cause les travaux prévus ni le degré de futur

écroulement de cet ouvrage d'art, **M. O. Christin** s'étonne que ladite délibération n'ait pas été soumise au préalable à la commission Finances-Économie locale. De plus, selon l'annexe 8 des comptes annuels bouclés au 31 décembre 2024, « la commune a choisi de comptabiliser au compte de résultat toutes les dépenses inférieures à Fr. 100'000.-. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune. » Donc pourquoi le Conseil municipal doit-il voter un crédit d'investissement, et non un crédit budgétaire complémentaire sur les comptes de fonctionnement ?

Mme A. Meylan répond que le Conseil administratif trouvait plus judicieux, compte tenu du montant, de présenter un crédit d'investissement plutôt qu'un crédit budgétaire supplémentaire. Dans le cas où les travaux ne pourraient pas démarrer d'ici la fin de l'année, le crédit d'investissement resterait à disposition, a contrario d'un crédit budgétaire supplémentaire qu'il faudrait faire revoter par le conseil.

M. Q. Meylan ajoute que la commission Finances-Économie locale n'a pas jugé nécessaire, vu l'urgence et le fait que ce dossier avait été soumis à la commission Travaux-Sécurité, de préavis ce crédit d'investissement.

M. O. Christin invite les autorités communales à revoir leurs procédures internes et à les remettre à jour. Car cette façon de procéder pourrait être relevée par les réviseurs et le SAFCO.

Mme S. Gnoni voudrait savoir si les travaux, quel que soit leur coût, seront dorénavant présentés comme des crédits d'investissement.

Mme A. Meylan indique que cela dépendra des travaux et de la situation budgétaire de la commune ; celle-ci était manifestement loin de pouvoir couvrir cette dépense avec le budget de fonctionnement. Il était donc plus judicieux de passer cette dépense comme un investissement.

M. P. Amsler souligne qu'il n'est pas certain que la commune puisse réaliser ces travaux d'ici la fin de l'année, ce qui aurait un impact sur le budget 2026. Or une très forte baisse des rentrées fiscales de la commune a été annoncée par l'Administration fiscale cantonale (AFC), peut-être due au départ d'un gros contribuable. Le Conseil administratif préfère donc faire preuve de prudence plutôt que de présenter un budget qu'il ne pourra pas tenir. La limite de Fr. 100'000.- évoquée par **M. O. Christin** est une limite supérieure au-dessus de laquelle une commune ne peut passer une dépense dans le budget de fonctionnement. L'annexe 8 sera revue, afin de la rendre conforme avec la pratique.

M. J. Binder donne lecture du projet de délibération N° 317/25 et, en l'absence d'autre remarque ou question, procède au vote.

Vu les contrôles devant être effectués tous les 10 ans sur les ouvrages d'art de la commune et l'inspection menée par un bureau d'ingénieur sur les ouvrages d'art de la commune entre 2023 et 2024,

vu leur constat du 11 décembre 2024 que l'ouvrage d'art n° 7501 situé au chemin du Chambet vers Les Montagnys nécessite des travaux de restauration et de réparation, vu que l'entretien des ouvrages est à la charge des communes en vertu de l'article 25, alinéa 1 de la Loi sur les routes et que la commune répond des dommages sur les ouvrages d'art conformément à l'article 58 alinéa 1 du Code des obligations, vu la nécessité urgente d'assurer la sécurité des personnes étant donné l'état dangereux de cet ouvrage,

vu l'étude menée à la suite du constat afin de définir avec précision les travaux à mener et vu les échanges avec les services cantonaux qui ont confirmé qu'un surdimensionnement était nécessaire le 4 août 2025,
 vu la demande d'autorisation de construire déposée le 8 août 2025,
 vu le devis reçu faisant état d'un montant de **70'000 francs** pour réaliser les travaux nécessaires,
 vu la séance de la Commission Travaux-Sécurité du 18 août 2025,
 vu l'article 30, al. 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 vu qu'il s'agit de travaux de génie civil au sens de l'article 40, al. 7, lettre c du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal **décide par 12 oui, 0 non et 0 abstention**

1. De permettre à l'Exécutif de faire exécuter les travaux de restauration et de réparation de l'ouvrage d'art n° 7501 ;
2. d'ouvrir un crédit de **70'000 francs** pour financer ces travaux ;
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique n° 7206.00.50320.13, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Choulex ;
4. d'amortir la dépense de **70'000 francs** au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 7206.00.33003.13 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

6. Suite à donner à la demande de citoyens concernant Gaza : adhésion à la lettre des villes suisses au Conseil fédéral, ouverture d'un fonds d'aide et promouvoir les actions par une communication formelle

M. R. Von Siebenthal annonce que la Nouvelle Entente prend acte du courrier envoyé et signé par un certain nombre de citoyens à l'attention du Conseil administratif et se positionne de la manière suivante sur les demandes énoncées au point 6 de l'ordre du jour. « Nous insistons sur le fait que les événements à Gaza sont absolument épouvantables et que nous condamnons toute forme de conflit, quel qu'il soit. Nous estimons cependant qu'il n'est pas du ressort de la commune de prendre position sur des questions de politique internationale. Il nous semble aussi que se joindre aux différentes communes signataires n'apportera malheureusement pas d'effet positif à ce triste conflit. Par ailleurs, nous ne validerons pas non plus l'ouverture d'un fonds d'urgence pour soutenir les populations sur place ; il s'agit ici des compétences de la Confédération qui, je crois, a déjà fait passablement d'efforts. Pour la Nouvelle Entente, ces différentes demandes ne seront pas validées par le groupe. »

Mme C. Mathez rejoint l'avis de la Nouvelle Entente. Elle est bien évidemment profondément attristée par les événements qui se déroulent là-bas et qui touchent tout le monde. Toutefois, elle est d'accord sur le fait qu'il s'agit de politique internationale et estime qu'il n'est pas de son ressort de Conseillère municipale de se positionner là-dessus. À titre personnel, elle refusera également les trois points.

Mme S. Gnoni aimerait dire, à titre personnel et au nom de son groupe, qu'elle s'interrogeait enfant, en cours d'histoire, en étudiant la Seconde Guerre mondiale et l'holocauste. Elle s'est toujours demandé comment de telles choses avaient pu se produire sans que les gens réagissent. Aujourd'hui, on se retrouve exactement dans la même situation. On est en face d'un génocide, le plus grand dans l'histoire récente, mais on est complètement complices avec nos impôts, notre inaction, notre politique de collaboration avec un État génocidaire. On est tous responsables à tous les niveaux, que ce soit individuel, communal, cantonal ou fédéral. **Mme S. Gnoni** est personnellement déçue d'entendre de tels propos, mais

dont acte. Elle voudrait également faire part du fait que des mouvements sionistes qui soutiennent ce génocide sont présents à Choulex. Ce n'est pas que de la politique internationale, puisqu'elle a retrouvé sur sa maison des autocollants avec des photos d'otages du Hamas, au même titre que ses murs avaient été tagués « 2 x non » lors des votations sur la biodiversité. Il ne faut pas croire que les sujets nationaux, internationaux ou cantonaux ne touchent pas les individus et les petites communes. De plus, rejoindre l'appel des villes suisses ne représenterait pas un grand effort et serait le strict minimum. Les autorités devraient être à l'écoute de leurs habitants et de leurs préoccupations. Elle est personnellement déçue de cette réponse. Mais son groupe soutiendra les trois propositions.

M. P. Amsler souhaiterait revenir sur l'expression « prise de position en politique internationale ». Que demande la première partie de la pétition ? De signer l'appel des 81 villes suisses afin de demander au Conseil fédéral d'intervenir pour le respect des Conventions de Genève, dont la Suisse est dépositaire. Le minimum que l'on peut attendre de notre gouvernement, c'est qu'il proteste. Pas de prendre position pour les uns ou contre les autres. Selon **M. P. Amsler**, c'est un minimum que les autorités pourraient faire par solidarité en suivant les 81 villes suisses.

Mme C. Jeanneret souhaiterait un vote nominal. Cette demande est appuyée par **Mmes M. Nusbaumer** et **S. Brichet**.

En l'absence d'autre remarque ou question, **M. J. Binder** procède aux votes.

Question 1 : adhésion à la lettre des villes suisses au Conseil fédéral.

Question 2 : ouverture d'un fonds d'aide.

Question 3 : promouvoir les actions par une communication formelle.

Nom	Question 1	Question 2	Question 3
M. R. Von Siebenthal	Non	Non	Non
M. B. Theus	Non	Non	Non
M. Q. Meylan	Non	Non	Non
Mme C. Schaub	Non	Non	Non
Mme L. Comin	Non	Non	Non
Mme A. Zwicky	Non	Non	Non
Mme C. Mathez	Non	Non	Non
M. O. Christin	Non	Non	Non
Mme S. Gnoni	Oui	Oui	Oui
Mme S. Brichet	Oui	Oui	Oui
Mme M. Nusbaumer	Oui	Oui	Oui
Mme C. Jeanneret	Oui	Oui	Oui

7. Propositions du Conseil administratif

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

Mme C. Jeanneret, qui évoque le transfert entre Mobilitri et la nouvelle déchetterie avec Vandœuvres, a constaté en août dernier la présence d'objets en très bon

état dans la benne. En termes de gaspillage de ressources, de polluants liés à la production et à l'élimination des objets, elle pense que c'est assez catastrophique. Concernant les questions d'ordre financier au niveau du traitement des déchets, comment le prestataire fait-il pour différencier les déchets des Choulésiens et des Vandœuvriens, qui sont plus nombreux et dont le pouvoir d'achat n'est pas comparable ? Cette question lui semble suffisamment complexe pour être abordée en commission Aménagement-Environnement, avec un historique concernant Mobiliti et Vandœuvres. Avec l'accord des élus, **Mme D. Krähenbühl** évoquera ce point en commission.

Mme C. Jeanneret évoque une publication parue ce jour dans la FAO concernant le parking situé à côté de Champ-Dollon, installé en zone agricole. La régularisation dudit parking est sollicitée. D'autres éléments l'inquiètent quelque peu, notamment le courrier du bureau d'architecte : « afin de classer le site carcéral en zone affectée à de l'équipement public, et ainsi permettre son éventuel développement ». Il s'agit donc aussi d'une modification de zone. Elle invite le Conseil administratif et le Conseil municipal à être vigilants, car elle ne sait pas exactement ce que cela comprend.

M. R. Von Siebenthal relève que le parking situé à Champ-Dollon n'aurait donc pas été fait dans les règles.

Mme L. Comin explique que **M. Aloys Baudet** avait déjà abordé ce sujet assez troublant lors de la précédente législature.

D'autant plus troublant que le canton voudrait régulariser la chose, complète **Mme C. Jeanneret**.

Mme C. Jeanneret entend régulièrement dire que des aménagements piétonniers sont bloqués par le canton. Elle pense en particulier à celui de la Gouille-Noire, où les enfants doivent passer par la route de Choulex et la Vy-des-Baux pour se rendre à l'école. Cet axe n'est pas du tout sécurisé, aujourd'hui, alors que les voitures sont toujours plus grandes, plus grosses, plus lourdes et plus nombreuses. Il est quelque peu déconcertant que de tels axes ne soient pas sécurisés pour les piétons et les enfants. Les Genevois voteront le 28 septembre sur l'initiative piétonne. **Mme C. Jeanneret** pense que celle-ci serait en faveur de la commune pour le bien-être des habitants, car elle permettrait de résoudre ces points délicats et axes actuellement bloqués par le canton, par exemple la route des Jurets au débouché du chemin du Chambet, Mon-Idee ou la route de Meinier. L'ACG soutient cette initiative, de même que l'association des médecins et des pédiatres, la faïtière des associations des personnes à mobilité réduite. Elles ont toutes réalisé l'intérêt d'encourager les piétons, ce qui permet aussi de résoudre d'autres problèmes de santé publique. Par conséquent elle encourage les élus, au nom du groupe Bien vivre ensemble, à voter en faveur de cette initiative.

M. O. Christin annonce que le thème de la sécurité routière devrait être traité par la commission Aménagement-Environnement le 3 novembre.

Mme S. Brichet souhaiterait que le Conseil municipal étudie la possibilité d'un défraiement afin de couvrir les frais de garde des parents devant participer aux séances du conseil ou de commissions. Cette pratique a cours dans d'autres communes. **Mme S. Brichet** a bien entendu les limites budgétaires de la commune, mais il ne faudrait pas que celles-ci limitent aussi les possibilités de certains citoyens de participer à la gestion de la commune. Il serait triste que des parents ne s'engagent pas dans la politique communale sous prétexte qu'ils n'ont personne pour garder les enfants.

M. R. Von Siebenthal rappelle que les Conseillers municipaux sont déjà rémunérés pour les tâches liées à leur activité politique. En ce qui le concerne, il ne trouve pas forcément nécessaire d'ajouter un défraiement supplémentaire pour des frais de garde.

M. P. Amsler suggère au Conseil municipal de se prononcer d'abord sur la question de principe, avant de renvoyer ce dossier à la commission Finances-Économie locale qui étudiera les éléments financiers. Ce dossier est, avec l'approbation du conseil, renvoyé à la commission Finances-Économie locale.

Mme M. Nusbaumer a assisté à la conférence du 1^{er} septembre à Uni Mail, avec une présentation très complète sur le futur FCC du CERN. On mésestime fortement les impacts de ce projet, tant en termes de travaux, de transport des déchets, de pollution, d'impacts sur la biodiversité et la qualité de vie. Le seul puits en Suisse se trouverait à côté de Choulex. Or les élus sont très peu informés. **Mme M. Nusbaumer** suggère d'organiser une petite séance d'information avec l'association Noé21 qui pourra expliquer à toutes et tous les tenants et aboutissants de ce projet.

Mme L. Comin demande si les choses ont évolué, depuis la présentation qui avait eu lieu à Lullier.

Mme M. Nusbaumer répond que le dossier n'a pas évolué. Mais elle organisera volontiers cette petite séance d'information pour les élus intéressés.

Mme S. Gnoni souhaiterait revenir sur le plan climat. La commune est-elle en phase avec les objectifs généraux mentionnés dans son document « objectifs de politique énergétique » afin d'atteindre les 60 % de réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030 du plan climat cantonal suisse ? D'atteindre aussi l'objectif de rénovation de 2,5 % par année, de remplacer les chaudières à mazout, électriques et au gaz, d'augmenter la part d'énergies renouvelables de 44 % afin d'atteindre l'objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique communal ? Serait-il possible d'obtenir un état des lieux chiffré de ce qui a été réalisé ou est d'ores et déjà prévu ? Et pour la partie adaptation, comme les canicules et leurs conséquences s'accroissent de toute façon – on voit chaque année des arbres souffrir de la sécheresse, des difficultés pour les cultures et des dangers vitaux pour les habitants –, de nombreuses personnes s'inquiètent de savoir ce qui sera entrepris en termes d'adaptation au changement climatique et pour faire face aux pénuries, par exemple la récupération des eaux pluviales, etc.

Mme D. Krähenbühl rappelle qu'un nouvel audit Cité de l'Énergie et une présentation sont prévus. Cet audit permettra justement d'évaluer la marge de progression de la commune par rapport aux objectifs fixés. La commune n'ayant ni service dédié ni personnel qualifié, **Mme D. Krähenbühl** ne peut répondre pour l'instant aux questions de **Mme S. Gnoni**.

Mme S. Gnoni trouverait intéressant d'obtenir ces réponses avant la commission Finances-Économie locale, afin de prévoir le cas échéant un budget pour un plan climat.

Mme D. Krähenbühl en parlera à ses collègues.

M. J. Binder passe la parole au public et clôt le procès-verbal à 20h13.

Le huis clos est prononcé.

9. Naturalisations (huis clos)

Le huis clos est levé.